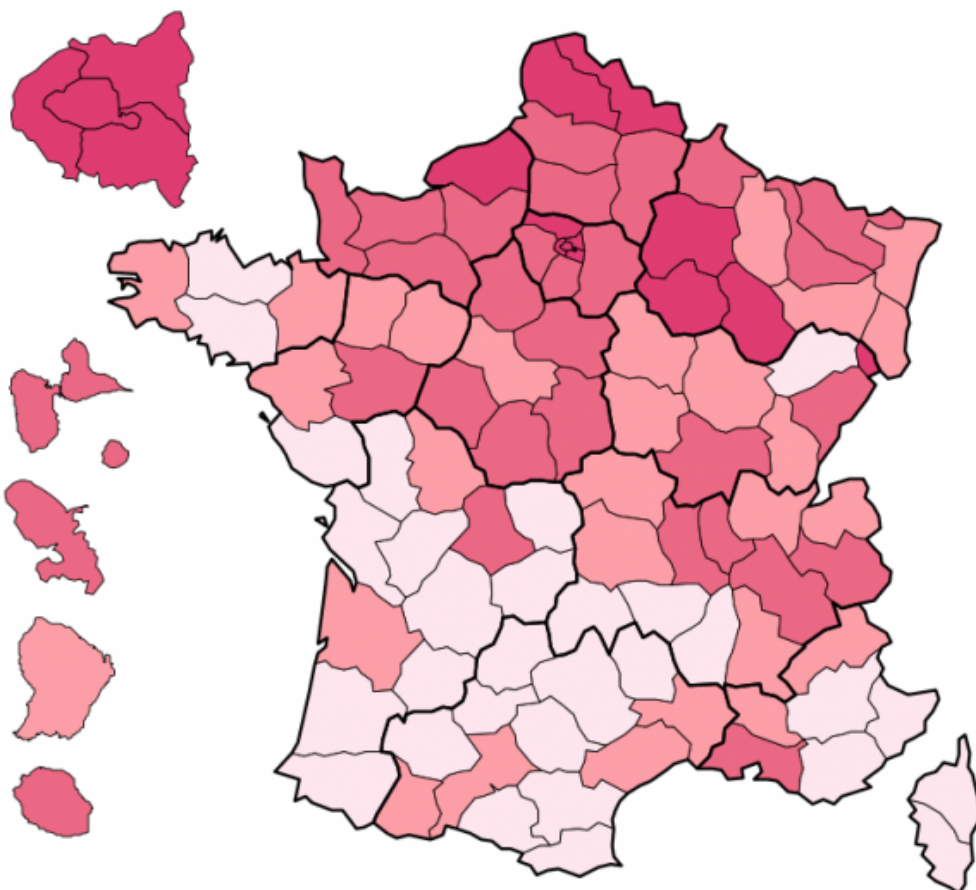
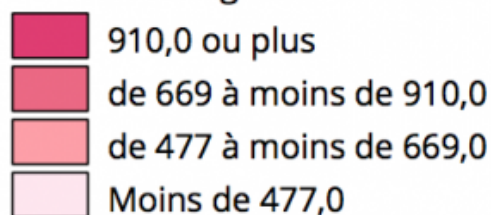


Logements sociaux accordés aux étrangers : Francetvment, Marine dit vrai

écrit par Christine Tasin | 7 mars 2017

Logements sociaux au 1er janvier 2015 : comparaisons départementales

Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants



Source : Ministère en charge du logement - SOeS, Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux ; Insee - Estimations de population.

Illustration :

Courneuve, <http://www.leparisien.fr/la-courneuve-93120/la-courneuve-quatre-policiers-blesses-apres-une-em-buscade-24-07-2016-5991415.php>

Il y a le feu au lac.

Le lac ? C'est l'immigration. Le feu ? C'est la préférence nationale.

Marine Le Pen, droit dans ses bottes, a promis que les logements sociaux, prioritairement accordés à l'immigration, doivent être réservés en priorité aux Français.

Voici que Francetv monte au créneau pour affirmer sans se démonter que Marine dirait n'importe quoi, que les occupants du secteur HLM seraient à 80% Français et seulement 12% étrangers...

http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/le-vrai-du-faux-les-logements-sociaux-sont-prioritairement-occupes-par-l-immigration_2068449.html#xtor=RSS-3-%5Bpolitique%5D

Gonflés, les gars.

Parce que ce sont les mêmes qui hurlent urbi et orbi qu'il est scandaleux d'avoir des ghettos, qu'il faut de la mixité sociale...

Parce que ce sont les mêmes qui hurlent urbi et orbi que les Français d'origine désertent les « quartiers », fuient...

Au hasard du net, petit patchwork :

En 2012 :

Les HLM « très souvent attribués d'abord » à des étrangers, selon un député UMP

Le député UMP Philippe Meunier a affirmé lundi à la tribune de l'Assemblée nationale que « les Français ont une idée très négative des logements sociaux » parce qu'ils « sont très souvent attribués à des ressortissants étrangers ». M. Meunier, l'un des animateurs du courant de la Droite populaire au sein de l'UMP, s'exprimait lors du débat relatif au projet de loi sur « la mobilisation du foncier public » présenté par la ministre du Logement Cécile Duflot.

« Croyez-vous sincèrement que les Français sont sans cœur et rejettent toute forme de solidarité ? Si les Français ont une idée très négative des logements sociaux, c'est uniquement dû au fait qu'ils sont très souvent attribués d'abord à des ressortissants étrangers qui pour certains d'entre eux ont un véritable problème d'intégration à notre corps social français », a déclaré Philippe Meunier.

« Il suffit de se rendre sur site et de voir les très nombreux reportages de la télévision pour se rendre compte de la situation », a-t-il ajouté, sous les protestations de la gauche.

Lire la suite ici :

<http://www.rtl.fr/actu/les-hlm-tres-souvent-attribues-d-abord-a-des-etrangers-selon-un-depute-ump-7752833911>

En 2014, c'était Eric Zemmour qui montait au créneau : « Aujourd'hui, le logement social est réservé aux étrangers » à 7'40.

Le logement social est au service de la gestion des flux migratoires. <http://droite.tv/eric-zemmour-aujourd'hui-le-logement-social-est-reserve-aux-etrangers/#sthash.aE7FxiKN.dpuf>

En 2014, une enquête officielle rappelle des chiffres, terribles : près de 10 millions de personnes seraient touchées, en France, par la crise du logement. Combien de Français d'origine parmi ceux-là ? Combien de Français qui ne demandent même pas un logement social parce qu'ils savent, très vite, après leur(s) première(s) demande(s), que **les logements sociaux sont attribués selon le quotient familial, à savoir le nombre d'enfants et les ressources. Ce qui, mathématiquement, les réserve de fait aux étrangers. Ou aux descendants d'immigrés nés en France. Ou aux immigrés naturalisés...**

La difficile application du droit au logement

La mise en œuvre du droit au logement est confrontée à la l'évolution des prix pratiqués sur le marché immobilier depuis quinze ans ainsi qu'à l'impact de la conjoncture économique sur la situation de pauvreté de ces dernières années. Le marché de l'immobilier et le coût du foncier sont considérés comme des freins à la mise en œuvre du droit au logement.

L'urgence du droit au logement devient plus aiguë face à la montée de la pauvreté et du mal-logement. L'enquête annuelle « revenus fiscaux et sociaux », publiée par l'INSEE en septembre 2013 au titre de l'année 2011, dresse le constat d'une augmentation du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et estime cette

population à 14,3%. Ce taux, constaté en 2011, est le plus élevé depuis 1997 et l'augmentation est continue depuis 2004.

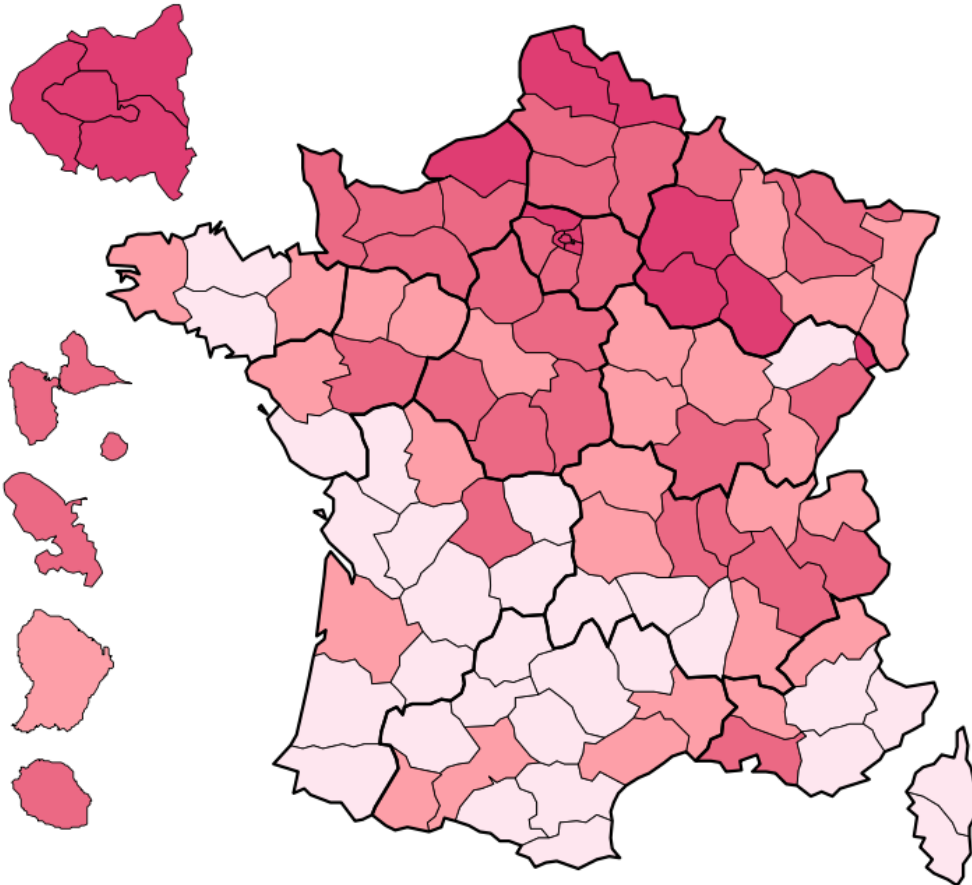
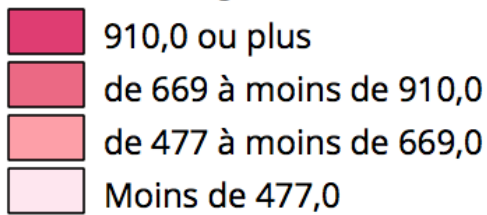
Selon le 19e rapport de la fondation Abbé Pierre, publié le 31 janvier 2014, près de 10 millions de personnes seraient touchées de près ou de loin par la crise du logement. 3,5 millions de personnes sont mal logées. Dans cette catégorie sont recensées les personnes privées de domicile personnel (693 978 personnes, dont 141 500 sans domicile fixe), des personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles par manque de confort et surpeuplement (soit 2 778 000 personnes) et 52 448 « gens du voyage » qui ne peuvent accéder à une place dans les aires d'accueil. Près de 5 millions de personnes se trouvent fragilisées par rapport au logement. Parmi elles, 729 636 propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté ou dégradée, 1 252 000 locataires en impayés de loyer et 3,2 millions de personnes en situation de surpeuplement par rapport à la norme de « peuplement normal » au sens de l'INSEE.

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/logement-social/droit-logement/>

Etonnamment il y a plus de logements sociaux dans les départements où il y a le plus d'immigration...

Logements sociaux au 1er janvier 2015 : comparaisons départementales

Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants

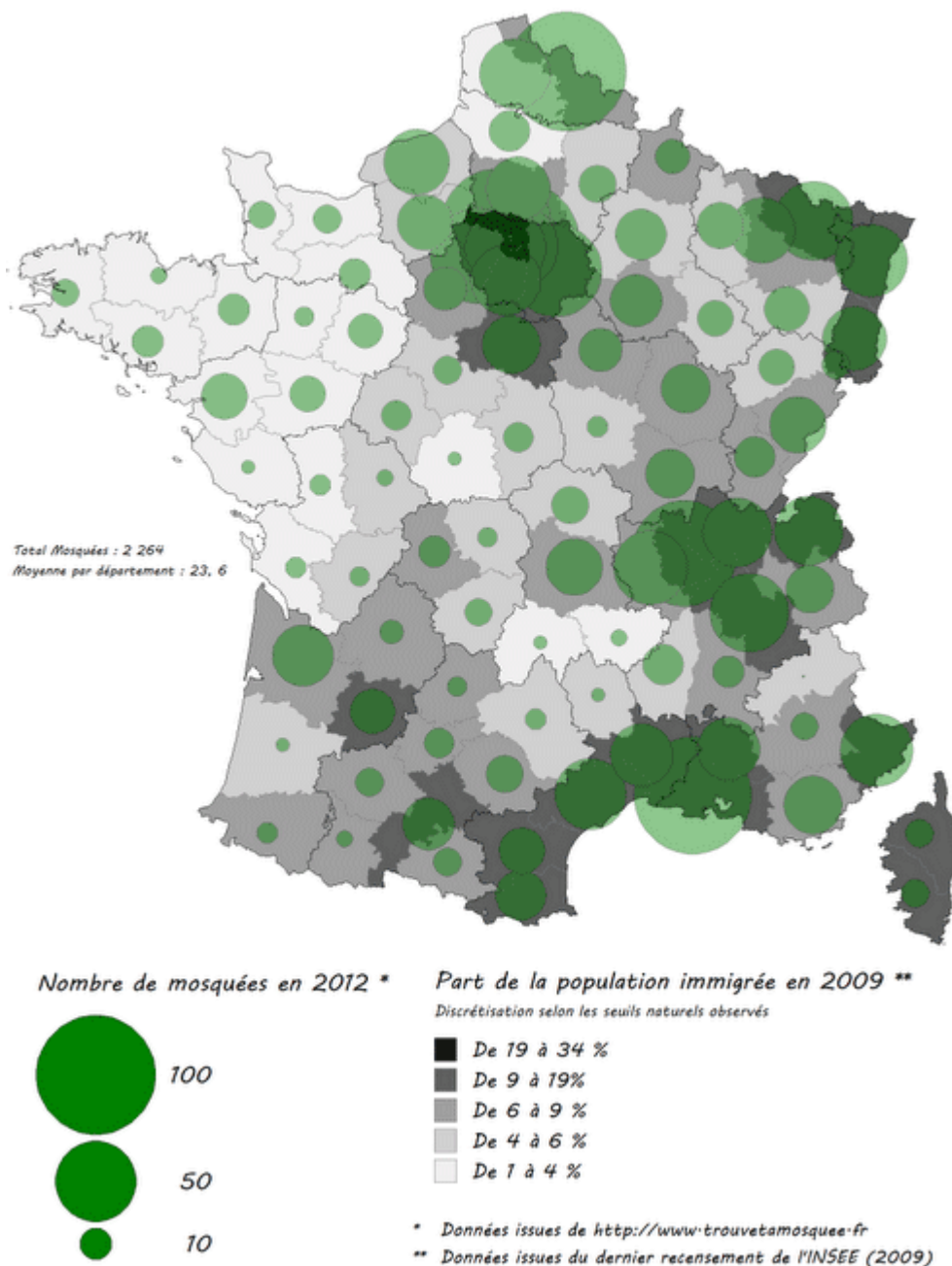


Source : Ministère en charge du logement - SOeS, Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux ; Insee - Estimations de population.

https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134423#tableau-TCRD_085_tab1_regions2016

Carte à comparer avec celle de l'immigration et du nombre de mosquées

POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE ET NOMBRE DE MOSQUEES



En 2017, [l'Insee](http://www.insee.fr) a publié des documents fort intéressants : 72% des ménages n'habitant pas en logement social y seraient éligibles.. Il y a 1,9 million de demandes de logement social en cours, à Paris il faut plus de 3 ans d'attente pour obtenir un logement social, près d'un refus sur deux d'emménager dans le logement social proposé est lié au quartier proposé. Messieurs de France TV, à votre avis, pourquoi des gens aux abois, qui ne savent où ni comment se loger refusent-ils certains quartiers, certains immeubles ? Parce que les

Français d'origine y seraient trop nombreux ?

4.3 Demandeurs de logements sociaux

Les logements sociaux sont attribués sous condition de ressources fixées en fonction de la localisation du logement souhaité, de la composition du ménage et du type de logement social concerné (PLS, PLUS ou PLAI). Une commission décide de l'attribution des logements en tenant compte des priorités réglementaires (telles que les situations de handicap ou d'urgence).

En 2013, 72 % des ménages n'habitant pas en logement social sont éligibles à un logement social de type PLS, 55 % à un logement de type PLUS et 23 % à un logement de type PLAI, destiné aux plus modestes : la très grande majorité (90 %) des ménages éligibles au PLAI sont situés dans le premier quartile de revenu par unité de consommation, tandis que les ménages éligibles au PLS se répartissent de façon plus équilibrée entre les trois premiers quartiles. Les locataires du parc social bénéficient d'un droit de maintien dans leur logement, indépendamment de l'évolution de leur revenu, si bien que 6 % d'entre eux dépassent les plafonds de ressources les moins contraignants. Les ménages propriétaires d'un logement (résidence principale ou non) sous les plafonds de ressources sont éligibles au logement social, même si leur statut en fait souvent des ménages non prioritaires. En 2015, ils représentent 4 % des demandes satisfaites et des demandes en cours parmi les 480 000 demandes satisfaites et les 1,9 million de demandes en cours répertoriées par le Système national d'enregistrement (SNE). Par comparaison, en 2015, les demandes des locataires du parc libre représentent 24 % des demandes satisfaites (27 % des demandes en cours), les demandes des locataires du parc social représentent 29 % des demandes

satisfaites (33 % des demandes en cours). Le reste (43 % des demandes satisfaites et 36 % de celles en cours) émane de personnes ou ménages hébergés chez un tiers ou en institution.

Parmi les ménages éligibles disposant d'un logement personnel en dehors du parc social, ceux qui ont déposé une demande sont globalement plus jeunes (56 % ont entre 30 et 50 ans) et plus modestes (61 % appartiennent au premier quartile de revenu par unité de consommation) que les actuels occupants du parc social (53 % ont plus de 50 ans, 50 % appartiennent au premier quartile de revenu par unité de consommation).

Le délai d'obtention d'un logement social varie beaucoup selon le département. Le délai moyen des demandes satisfaites en 2015 varie de 3 mois (Cantal ou Creuse) à 39 mois (Paris). Parmi les neuf départements où les délais sont les plus longs, seul le Var n'est pas situé en Île-de-France. Hors Île-de-France, 74 % des demandes sont satisfaites en moins d'un an alors que ce n'est le cas que pour 39 % des demandes en Île-de-France.

En 2013, 24 % des ménages qui ont emménagé dans un logement du parc social au cours des quatre années précédentes ont refusé auparavant au moins une proposition de logement social. Le quartier dans lequel se situe le logement proposé constitue le motif principal de refus (46 %).

Enfin, 79 % des ménages envisageant d'être locataires ne candidatent pas à un logement social. La plupart indiquent ne pas souhaiter « habiter en HLM » (38 %). La deuxième raison avancée pour expliquer ce choix est l'inadéquation supposée de leurs revenus aux plafonds d'accès (14 %). ■

Et qui habite les Quartiers Prioritaires ? Pourquoi tant de Français d'origine cherchent-ils à les quitter ?

4.5 Parc locatif social dans les quartiers prioritaires...

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville a défini les nouveaux **quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV). Ils remplacent les anciennes zones urbaines sensibles et les quartiers en contrats urbains de cohésion sociale. Situés au sein d'unités urbaines de plus de 10 000 habitants, ils se caractérisent par une population à faibles revenus, qui connaît aussi de grandes difficultés en matière d'emploi et d'éducation.

Le parc social est plus présent dans les QPV, qui par construction ont une forte proportion de ménages très modestes. Ces quartiers abritent 12 % des ménages des agglomérations de plus de 10 000 habitants, mais un logement social sur trois (34 %). Cette part varie selon les régions, de 21 % en Corse à 42 % en région Centre-Val de Loire. La concentration du parc social au sein des quartiers prioritaires fait du logement un enjeu majeur de la politique de la ville, en termes de mixité sociale, de qualité du bâti et de rénovation urbaine.

Le parc social des QPV est ancien, un logement sur deux ayant été construit avant 1969, tandis qu'en dehors de ces quartiers, un sur deux l'a été après 1979. Il est constitué à près de 60 % de logements d'**habitations à loyer modéré ordinaire** (HLMO), alors que ce type de financement, qui a disparu en 1977, ne représente que 32 % du parc social en dehors de ces quartiers. Ces logements sociaux, majoritairement des grands ensembles datant des années 1960, sont également ceux dont les occupants sont le moins satisfaits.

En moyenne, du fait de l'importance des logements de type HLMO dans les QPV, les loyers des logements sociaux y sont inférieurs de 12 % à ceux des **quartiers environnants des QPV** (5,1 euros par m², contre 5,8 euros dans les quartiers environnants). La taille des logements est en revanche similaire : la surface médiane est de 66 m², même si les petits logements sont plus présents dans les quartiers environnants.

Qu'ils habitent ou non dans un quartier prioritaire, la proportion de **ménages emménagés dans l'année** est de l'ordre de 9 % dans le parc social. Elle est moins élevée dans les zones au marché locatif tendu, comme en Île-de-France ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans les QPV comme dans les quartiers environnants. En revanche, la vacance est plus forte dans les QPV : au 1^{er} janvier 2014, 2 % des logements sociaux étaient vacants depuis plus de trois mois, contre 1 % dans les quartiers environnants. L'écart est surtout important dans les zones où le marché immobilier est détendu : dans les communes classées C par le ministère du Logement, c'est-à-dire celles où l'offre de logement est jugée suffisante pour couvrir les demandes, 3 % des logements sociaux sont vacants dans les quartiers environnants des QPV, contre 7 % dans les quartiers prioritaires. En effet, la différence de loyer entre le parc social et le parc privé est moindre dans ces zones. Les ménages à faibles revenus peuvent donc plus facilement se loger dans le parc privé des quartiers environnants des QPV, et les quartiers prioritaires en sont d'autant moins attractifs. ■

Définitions

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : fondée sur un critère unique en France métropolitaine, celui du revenu, la méthode retenue pour identifier les QPV consiste à repérer les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire. Le critère de décrochage est examiné par rapport aux revenus de l'agglomération et aux revenus de la France métropolitaine. Environ 1 300 quartiers de plus de 1 000 habitants sont ainsi présents dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

Quartiers environnants des QPV : au sein des unités urbaines comprenant un QPV, ensemble des quartiers qui ne sont pas dans ces QPV. Les quartiers environnants des QPV constituent un environnement comparable en termes d'urbanisation et donc un point de référence plus pertinent que l'ensemble du territoire.

Ménages emménagés dans l'année, habitation à loyer modéré ordinaire (HLMO), **prêt locatif aidé** (PLA), **prêt locatif à usage social** (PLUS) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Observatoire national de la politique de ville (ONPV), Rapport annuel 2015, mai 2016.
- Projet de loi n° 3679 « Égalité et citoyenneté », enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2016.
- « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.

La triste réalité c'est que le jeune travailleur français, célibataire ou marié, au smic, n'a pas droit au logement social parce que des familles étrangères régulières, naturalisées ou descendant d'immigrés, avec un nombre d'enfants largement supérieur à la moyenne lui passent devant.

On pourrait conseiller à France TV d'aller filmer la Seine Saint-Denis, les Mureaux, la Courneuve, Dreux, Marseille et autres territoires perdus de la République, là où les logements sociaux sont pléthore, là où les voilées sont innombrables, là où commerçants et médecins fuient, là où les dealers font leurs petits commerces, là où les policiers et les pompiers se font caillasser, là où les collèges sont des lieux de racket où les enseignants ne peuvent plus enseigner... Et qu'ils osent dire qu'en France seulement 8% d'étrangers habiteraient les logements sociaux. Si 80% de prétendus Français y habitent, il est évident que ce sont pour une part d'entre eux des Français de papier... qui devraient être déchus de la nationalité française et expulsés. Ils laisseraient ainsi de la place pour les vrais Français, d'origine étrangère ou pas, qui respectent les lois et aiment la France.

Complément de Danielle Moulins

Il y a une très jolie photo dans cet article, ça va vous plaire



Des logements sociaux à deux pas de la gare Saint-Lazare

Fini les vastes salons de réception et les bureaux en enfilade. L'immeuble néohaussmannien situé dans le IXe arrondissement, à deux pas de la gare Saint-Lazare, entame une troisième vie. L'édifice en pierres de taille, qui était à l'origine des habitations, a transformé dans les années 1960 en bureaux. Il abrite désormais 29 logements sociaux.

Cette opération emblématique a été inaugurée par Ian Brossat, l'adjoint (PCF) de la maire de Paris en présence de Delphine Bürkli, la maire (LR) du IXe et les responsables de Paris Habitat, le bailleur social de la Ville. « Ces logements sociaux sont livrés dans un arrondissement déficitaire qui en compte 6 % seulement », note l'adjoint chargé du logement.

L'immeuble est érigé au début du XXe siècle au 3 de l'avenue du Coq, dans une impasse fermée par une imposante grille. Lâché vacant, le bâtiment a été racheté par la Ville de Paris en juin 2012 et confié à Paris Habitat. Pour l'anecdote, Emmaüs Solidarité avait installé dans ces murs un centre d'hébergement d'urgence provisoire, en attendant le démarrage du chantier.

Les travaux ont démarré en janvier 2015 pour une livraison en juillet 2016. « Il a fallu remodeler les quelque 2 000 m² de bureaux pour créer 29 logements sociaux (du

studio au T5) en conformité avec les normes d'aujourd'hui », explique le bailleur social. Les façades ont été ravalées et l'intérieur a subi une restructuration lourde, « assimilable à une construction neuve », précise l'opérateur.

« Le travail en commun entre tous les acteurs a permis d'offrir une réhabilitation contemporaine à cet édifice en lui rendant toute sa noblesse haussmannienne », poursuit-on chez Paris habitat. Les pièces à vivre ont conservé leur parquet et leurs moulures d'origine et le porche d'entrée ainsi que la cage d'escalier et les garde-corps, vestiges de l'histoire de l'immeuble, ont été préservés. » L'opération a été couronnée par le prix de la réhabilitation 2016 du geste d'or. Elle a coûté la bagatelle de 6 M€.

« Il s'agit d'une très belle reconversion de bureaux en logements. Nous souhaitons en transformer 250 000 m² d'ici 2020. Nous avançons à un bon rythme », se félicite Ian Brossat, l'adjoint d'Anne Hidalgo.

Les Dhiako sont des locataires heureux



Ismaila Diakho est un homme heureux. Avec ses cinq enfants et sa femme, cet agent de la Ville de Paris a quitté sa cité d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) pour s'installer dans les beaux quartiers. Ils vivent dans un duplex flambant neuf de 95 m², dans l'immeuble cossu de l'avenue du Coq depuis la fin juillet. Loyer : 950 € charges comprises. « Je ne supportais plus les bagarres qui vous tirent du lit dans la nuit alors que le réveil va bientôt sonner. Alors j'ai déposé mon dossier », confie cet agent de la direction de la propreté et de l'eau en poste dans le IXe. Ses enfants sont scolarisés dans le quartier, sauf la grande qui a dû retourner dans son lycée d'Aubervilliers après un passage en première S. Ce père de famille se réjouit de la proximité des transports et du cadre de vie. « Le week-end on emmène les enfants au parc ou on va faire les magasins », confie l'homme. Pour les courses, l'agent de ville de Paris n'a pas changé ses habitudes. « Je continue à faire mes courses dans les supermarchés discount de Clichy ».

<http://www.leparisien.fr/paris-75/des-logements-sociaux-a-deux-pas-de-la-gare-saint-lazare-05-03-2017-6735006.php#xtor=AD-1481423551>